

**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19  
Code NAF : 8559A

[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)  
[secretariat@formation-velo.com](mailto:secretariat@formation-velo.com)

A l'attention de :

## DEVIS de formation

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous adressons un devis pour la formation professionnelle continue suivante :

### Mécanique cycles pour professionnels du VTT

*Dates de la formation en centre :* **19 au 21 mars 2018**

*Durée de la formation en centre :* **22 heures – 3 jours**

*Horaires :*  
19 mars : 9h/12h – 13h/17h  
20 mars : 8h/12h – 13h/17h  
21 mars 08h/12h – 13h/16h

*Participant :*

*Lieu de la formation :* **IFV – 180 bd de Charavines - Voiron (38500)**

*Coût pédagogique de la formation :* **490 € Net de taxes** (organisme de formation non assujetti à la TVA)

*Frais d'hébergement / restauration :* **à la charge du stagiaire**

Les intervenants qui assureront la formation sont spécialisés dans ce domaine et vous apporteront toutes les compétences pour atteindre les objectifs visés et détaillés dans le programme ci-joint.

Bon pour acceptation  
Signature

**IFV** Institut  
de Formation  
du Vélo  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z  
[info@formation-velo.com](mailto:info@formation-velo.com)

Bertrand RABATEL

Responsable formation



## INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19  
Code NAF : 8559A

[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)  
[secretariat@formation-velo.com](mailto:secretariat@formation-velo.com)

A l'attention de :

# PROGRAMME DE FORMATION Mécanique cycles pour professionnels du VTT

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

1 - **Intitulé** : mécanique cycles pour professionnels du VTT

2 - **Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail** :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Objectif : comprendre et effectuer les réparations classiques sur les VTT d'aujourd'hui, notamment sur les opérations hydrauliques et les nouveaux standards

3 - **Dates de l'action de formation** : 19 au 21 mars 2018 réparties comme suit :

19 mars : 9h/12h – 13h/17h

20 mars : 8h/12h – 13h/17h

21 mars 08h/12h – 13h/16h

4 - **Durée et horaires de l'action de formation** : 22 heures, 3 jours

5 - **Lieu de l'action de formation** : Institut de formation du vélo – 180 bd de Charavines - Campus de la Brunerie - 38500 Voiron

6 - **Modalités de déroulement** (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) :

La formation est organisée pour un effectif de 7 stagiaires et se déroulera en présentiel dans l'atelier mécanique de l'Institut de Formation du vélo.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- explication et démonstration des opérations de base
- détails des nouveaux produits arrivés sur le marché
- méthodologie pour les opérations délicates (purges...)
- manipulation sur les opérations importantes (purgé, dévoilage...)
- description des opérations d'entretien régulier
- mise en oeuvre de différents réglages de suspension+test terrain
- remise de documents de référence pour l'atelier mécanique

Les personnes chargées de la formation sont Stéphane Moirand, et Benjamin Vibert, spécialistes depuis de nombreuses années de mécanique VTT et moniteurs VTT.

Programme de la formation : 3 domaines sont abordés dans cette formation continue

**Mécanique générale** : - mise à jour sur les systèmes de transmission

- réglages au niveau transmission
- présentation des nouveaux standards (jeux de direction, pédalier...)
- dévoilage de roues

**Suspensions hydrauliques** : - présentation théorique d'une suspension (différents systèmes, fonctionnement...)

- évolution du marché des suspensions
- mise en pratique : démontage et remontage de fourches hydrauliques
- règles d'entretien d'une fourche télescopique
- explication des différents réglages d'une suspension AV et AR

**Freins à disque hydrauliques** : - présentation théorique d'un frein à disque (différents systèmes, fonctionnement...)

- entretien de plusieurs types de freins (différentes plaquettes, liquides...)
- réglages des freins à disque
- évolution du marché des freins à disque et nouveautés
- mise en pratique de la purge d'un frein

Evaluation des acquis de formation : évaluation initiale en début de formation puis évaluation finale.

7 - **Nature de la sanction de l'action de formation** : Une attestation de présence et de formation est remise au stagiaire. Cette formation n'est pas diplômante.

8 - **Effectif de l'action de formation** La formation est organisée pour un effectif de 7 stagiaires.

### 7. Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation est ouverte à tout public souhaitant acquérir des compétences en mécanique cycles pour l'entretien d'un parc de vélos.

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau suivant :

- les bases de la mécanique VTT

Bertrand RABATEL, Directeur

**IFV** Institut  
de Formation  
du Vélo  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z  
info@formation-velo.com





A nous retourner par courrier ou mail à [secretariat@formation-velo.com](mailto:secretariat@formation-velo.com)

## INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines -38500 VOIRON

Code NAF : 8559A

[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

[secretariat@formation-velo.com](mailto:secretariat@formation-velo.com)

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre l'organisme de formation :

### Institut de formation du vélo

dont le siège est au Domaine de la Brunerie - 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON

dont le numéro SIRET est 534 277 488 000 19, représenté par Bertrand RABATEL, directeur

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 3805102 38 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Et l'entreprise : .....  
domiciliée.....  
Dont le numéro de siret est .....  
représentée par .....

est conclue une convention de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

En exécution De la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Mécanique cycles pour professionnels du VTT pour le participant** :

Nom : .....

Prénom : .....

### Article 2 : Nature et caractéristique des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

**Objectif** : comprendre et effectuer les réparations classiques sur les VTT d'aujourd'hui, notamment sur les opérations hydrauliques et les nouveaux standards

**Durée** : 22 heures en centre de formation, réparties sur 3 jours.

**Dates de l'action de formation** : 19 au 21 mars 2018 réparties comme suit : 19 mars : 9h/12h – 13h/17h - 20 mars : 8h/12h – 13h/17h - 21 mars 08h/12h – 13h/16h

**Programme de la formation** : 3 domaines sont abordés dans cette formation continue

**Mécanique générale** : - mise à jour sur les systèmes de transmission

- réglages au niveau transmission

- présentation des nouveaux standards (jeux de direction, pédalier...)

- dévoilage de roues

**Suspensions hydrauliques** : - présentation théorique d'une suspension (différents systèmes, fonctionnement...)

- évolution du marché des suspensions

- mise en pratique : démontage et remontage de fourches hydrauliques

- règles d'entretien d'une fourche télescopique

- explication des différents réglages d'une suspension AV et AR

**Freins à disque hydrauliques** : - présentation théorique d'un frein à disque (différents systèmes, fonctionnement...)

- entretien de plusieurs types de freins (différentes plaquettes, liquides...)

- réglages des freins à disque

- évolution du marché des freins à disque et nouveautés

- mise en pratique de la purge d'un frein

**Evaluation des acquis de formation** : évaluation initiale en début de formation puis évaluation finale.

**Sanction de la formation** : Une attestation de présence et de formation est remise au stagiaire. Cette formation n'est pas diplômante.

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation est ouverte à tout public souhaitant acquérir des compétences en mécanique cycles pour l'entretien d'un parc de vélos.

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau suivant :

- les bases de la mécanique VTT

#### **Article 4 : Organisation de l'action de formation**

---

L'action de formation aura lieu **du 19 au 21 mars 2018 à l'IFV – 180 bd de Charavines - Voiron (38500)**. Elle est organisée pour un effectif de 7 stagiaires.

#### **Article 5 Moyens, méthodes et supports pédagogiques :**

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- explication et démonstration des opérations de base
- détails des nouveaux produits arrivés sur le marché
- méthodologie pour les opérations délicates (purges...)
- manipulation sur les opérations importantes (purge, dévoilage...)
- description des opérations d'entretien régulier
- mise en oeuvre de différents réglages de suspension+test terrain
- remise de documents de référence pour l'atelier mécanique

Les personnes chargées de la formation sont Stéphane Moirand, et Benjamin Vibert, spécialistes depuis de nombreuses années de mécanique VTT et moniteurs VTT.

#### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de formation, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.

#### **Article 5 : Délai de rétractation**

---

A compter de la date de signature du présent contrat, l'entreprise a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée à l'entreprise.

#### **Article 6 : Dispositions financières**

---

Le prix de l'action de formation est fixé à **490 € Net de Taxe, soit 22.27 € / heure.**

L'entreprise s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **147€** (cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).

- le paiement du solde, à la charge de l'entreprise, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous : **343 €** à régler à l'issue de la formation.

**Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire**

#### **Article 7 : Interruption du stage**

---

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

#### **Article 8 : Cas de différend**

---

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Voiron, le 16 octobre 2017

Pour l'entreprise .....

Pour l'organisme de formation

Bon pour acceptation  
Signature

Bertrand RABATEL

Responsable formation